Mardi 22 Août 1882. No 67 VINGT-DEUXIÈME ANNÉE.

LE CONFÉDÉRÉ

Organe libéral du Valais

Paraissant le mardi et le vendredi.

PRIX DE L'ABONNEMENT:
Suisse: Un an fr. 8. Six mois fr. 4 50.
Trois mois fr. 3 50.
Etranger: le port en sus.

POUR CE QUI CONCERNE LA RÉDACTION
On est prié de s'adresser au Bureau du *Confédéré*, à Sion.
On peut s'abonner à tous les bureaux de poste.
Tous les envois doivent être affranchis.

PRIX DES ANNONCES:
15 centimes la ligne ou son espace.
Adresser directement à l'imprimerie
Jos. Beeger, à Sion.

Les annonces de provenance étrangère au canton doivent être exclusivement adressées à l'Agence de Publicité Haasenstein et Vogler.

Canton du Valais.

MILITAIRE.

Les premières écoles de recrues n'ayant pas fourni suffisamment de sujets destinés aux écoles d'officiers, M. le colonel Feiss, chef d'arme de l'infanterie, adresse une circulaire aux instructeurs de cercles, pour les rendre attentifs à cet état de chose. Il les invite à y remédier: 1° En proposant pour la promotion tous les soldats qui en paraissent dignes, sans s'inquiéter si le corps des officiers du canton auquel ces jeunes gens appartiennent est déjà complet ou non, et 2° en distinguant les bons soldats de la campagne, capables de former d'excellents officiers. Si tous les officiers appartiennent à la population des villes, ajoute la circulaire, il faut craindre que la popularité du service n'en souffre, les officiers n'ayant, hors du service, que peu de relations avec la majorité de la troupe, et l'esprit militaire se perdant peu à peu dans la population des campagnes.

***

Nous estimons que dans l'organisation militaire, on doit éviter autant que possible de donner aux troupes des officiers étrangers au canton; le soldat verra toujours, à tort ou à raison, une humiliation pour le corps dont il fait partie qu'on le mette sous les ordres d'un officier pris hors de chez lui; ainsi le veut l'esprit cantonaliste qui règne chez nous et qu'il importe de ne pas trop froisser. Aussi longtemps qu'on rencontre parmi les sous-officiers et soldats de sérieuses aptitudes militaires, il ne faut pas y regarder de si près à l'endroit des connaissances littéraires. Les prodiges des armées françaises pendant la grande révolution et sous le premier empire, sont dûs en grande partie aux héros sortis des classes populaires. M. le colonel Feiss l'a senti, lorsqu'il recommande de choisir autant que possible les officiers parmi ceux qui sont plus fréquemment en contact avec le soldat de la campagne. En recommandant de ne pas les prendre tous dans la population des villes, il fait naître la pensée qu'à plus forte raison, il ne faut pas les prendre hors du canton, ceux-ci ayant encore moins que ceux des villes des relations avec leurs subordonnés. Sous les drapeaux, le campagnard s'attache plus particulièrement à un supérieur sorti de ses rangs; il y trouve une source d'émulation et un aiguillon à son amour-propre, puisqu'il peut lui-même aspirer à l'avancement et qu'il tiendra à honneur de se bien conduire sous les yeux d'un officier en contact journalier avec lui et qui pourra lui donner un témoignage de satisfaction ou de blâme en présence de ses concitoyens et concitoyennes, témoignage auquel il sera d'autant plus sensible que ces dernières ont de tout temps donné une préférence marquée à l'uniforme sur l'habit bourgeois.

La compagnie d'artillerie de montagne du Valais, capitaine Ad. Fama, s'est réunie à Sion le 18 de ce mois et en est repartie le 20 pour se rendre à Coire à une école de répétition.

Les deux bataillons du Haut-Valais, faisant partie de la VIIIe division sont partis pour Coire hier matin pour y suivre une école.

Le personnel de ces deux bataillons figurera honorablement à côté de celui des autres cantons de la même division.

Le Département des finances porte à la connaissance du public que les débitants de sel seront dès aprésent approvisionnés de sel blanc de table très-fin de première qualité.

Il se vendra au même prix que le sel marin et se recommande surtout pour les hôtels et le service des boucheries.

Les particuliers n'auront qu'à en faire la demande à leurs débits respectifs.

Confédération suisse.

Entrée des raisins en Suisse. — Ensuite de fréquetes demandes qui lui ont été adressées au sujet des conditions auxquelles les raisins peuvent être introduits en Suisse, le département fédéral du commerce et de l'agriculture informe le public de ce qui suit:

1. Les raisins de table, les raisins de vendange foulés et le marc de raisin provenant d'Allemagne, de France, d'Autriche-Hongrie, du Portugal, de Belgique et du Luxembourg peuvent être introduits en Suisse.

Les raisins de table doivent être dépourvus de feuilles et de sarments et renfermés dans des caisses, boîtes ou paniers bien fermés, mais néanmoins faciles à visiter; le poids d'une caisse, d'une boîte ou d'un panier rempli ne doit pas excéder 10 kilos.

---

81 FEUILLETON DU *CONFÉDÉRÉ.*

LE PLUS HARDI DES GUEUX

PAR

Alfred Assollant

— Et qui se ressemble s'assemble, ajouta Bernique, Tu as volé, toi aussi, n'est-ce pas?

— Comment le savez-vous? demanda Petit-Sou épouvanté.

— Qu'importe? Je le sais?

— Eh bien! oui, j'ai volé deux fois, dit le pauvre diable; mais, ajouta-t-il en relevant la tête avec une fierté singulière, personne n'a rien à me reprocher pour ça. J'ai fait cinq ans de prison; la justice et moi nous sommes quittes... Enfin, voilà! J'attends pour savoir quel sevice il va demander avec ses écus. Il me dit bonnement: — Il s'agit d'enlever une jolie fille. Ça n'est pas bien pénible, n'est-ce pas? Je dis: — Non, si elle veut, ça sera même facile et agréable « Alors il m'explique toute l'affaire; que c'est pour M. le duc d'Uzerche, que le père est absent, que la fille ne fera pas de résistance, ou que si elle en fait, toutes les mesures sont prises pour l'emporter en Limousin, que personne n'en saura rien, qu'il a des moyens d'entrer dans la maison, que si la fille crie, on mettra le feu à la boutique.

« Je lui réponds: Tout ça, c'est bon, M. Jacquot; mais vous comprenez que je ne peux pas m'exposer à être pendu sans savoir pour qui ni pourquoi, et sans être sûr de recevoir l'argent. Qu'est-ce qui me prouve que vous avez l'ordre de M. le duc, qui a dit tout haut lundi dernier qu'il venait de vous chasser? — Crois-tu que le duc va te raconter ses affaires par le menu? Voilà dix écus d'arrhes. C'est une preuve, ça!... Et, par dessus le marché, je vais te faire voir quelque chose. Un instant après, comme M. le duc allait monter à cheval pour aller à Versailles, il me dit devant Jacquot: Obéissez-lui demain comme à moi-même. »

Pendant ce récit je voyais des gouttes de sueur sur le front du sénéchal. C'était un honnête homme, mais il avait une peur terrible de se compromettre. Cependant il fit bonne contenance et reprit l'interrogatoire pour son compte.

— Enfin, vous avez enlevé Mlle Ninon Marteau, et brûlé sa maison?

— J'ai enlevé, c'est vrai, mais je n'ai pas brûlé, dit Petit-Sou, qui regardait le second crime comme bien plus terrible que le premier. C'est M. Jacquot qui a mis le feu, quand il a vu que la demoiselle criait au secours et se défendait de toutes ses forces et que les gens du quartier se rassemblaient...

— Et Jeannette? qui est-ce qui l'a tuée?

— Je ne sais pas. C'est sans doute celui qui est sorti le dernier. Je n'ai pas vu, moi, je tenais la demoiselle par les pieds, et Jacquot par la tête; nous étions trop pressés de mettre la demoiselle en voiture pour regarder derrière nous.

— Et dans le voyage, vous n'avez pas maltraité Mlle Ninon?

— Oh! pour ça, non! s'écria Petit-Sou.

— Et Jacquot?

— Ni Jacquot, ni aucun des autres, monsieur le sénéchal. Excepté lui attacher les pieds et les mains et la bâillonner en passant dans les rues, de peur qu'on ne l'entendit crier, nous ne lui avons fait aucun mal.

Les raisins de vendange foulés ne peuvent être admis qu'en fûts bien fermés, d'une capacité d'au mois cinq hectolitres. Les fûts doivent être nettoyés de manière à n'entraîner aucun fragment de terre ni de vigne.

Le marc de raisin ne circulera que dans des caisses ou des tonneaux bien fermés.

2. Les raisins de table provenant d'autres pays peuvent être introduits en Suisse à la condition que le gouvernement du canton dans lequel l'introduction doit avoir lieu, y ait consenti et que les envois soient conformes aux prescriptions mentionnées au chiffre 1, al. 2.

3. Les raisins de vendange et le marc de raisin provenant d'autres pays ne peuvent être introduits en Suisse qu'ensuite d'une autorisation spéciale du Département fédéral du commerce et de l'agriculture.

4. Les raisins de table sans feuilles et sans sarments, les raisins de vendange foulés et le marc de raisin provenant des Etats susmentionnés, le vin, les raisins secs et les pepins ne peuvent être soumis à aucune interdiction d'entrée par les gouvernements cantonaux.

5. Le transit de raisins de vendange d'Italie pourra être permis à la condition qu'ils proviennent de provinces non phylloxérées, que les envois aient lieu dans des wagons plombés et qu'il soit certain que l'entrée dans le pays de destination n'en est pas interdite.

6. La sortie des raisins de vendange des cantons de Genève et de Neuchâtel est interdite.

(Communiqué.)

Train de plaisir. — Nous apprenons qu'il s'organise un train d'excursion, à destination du Valais, pour lequel la Suisse-Occidentale accorderait des prix réduits et des billets d'aller et retour valables pendant sept jours.

Le nombre des billets est fixé à 150 au minimum et le départ aura lieu pour tous les excursionnistes par un train ordinaire à fixer ultérieurement ; mais, afin de faciliter l'exécution des nombreuses courses et parties de montagnes qu'offrent les pittoresques vallées de ce Valais si peu connu encore, les excursionnistes auront la faculté de rentrer isolément par un train quelconque, moyennant que ce retour s'effectue dans le délai de sept jours.

Cette entreprise, qui permettra à un grand nombre d'amateurs de courses alpestres d'aller, à peu de frais, visiter les plus splendides vues de notre pays, mérite d'être encouragée et nous lui souhaitons tout le succès désirable.

(Revue).

Nouvelles des Cantons

VAUD. — L'alcool vient de faire une victime de plus. Malgré l'excellente conférence donnée le 13 août à Oron par M. l'ingénieur Guénod sur la tempérance en ce qui concerne les boissons fermentées, le surlendemain 15, un mineur, père de famille, ayant eu des ennuis avec un des siens, s'est immédiatement procuré une certaine quantité d'eau-de-vie ; après l'avoir bue, le malheureux s'est mis au lit et, quelques heures plus tard, il avait cessé de vivre.

— Le Tribunal de notre district, dans sa séance de hier, a condamné à mille francs de dommages-intérêts et aux frais du procès, une demoiselle qui n'avait pas voulu satisfaire aux promesses de mariage faites par devant l'officier d'Etat civil.

(Le Peuple.)

NEUCHATEL. — 15 août au moment où je vous écris une trombe d'eau s'abat sur tout le vignoble avec une épouvantable fureur. Neuchâtel-ville n'a pas eu de grêle, mais il est possible que les autres localités aient été moins épargnées. En tout cas, les vignes doivent avoir souffert de la violence de l'orage et plusieurs d'entr'elles sont sans doute ravinées. Le haut de la rue du Seyon, vis-à-vis de la grande Brasserie, représentait un vrai torrent ; le Gor nous a amené de la terre et des débris de toutes sortes. *(Le Peuple).*

— Le nombre de journaux qui paraissent actuellement dans tous les pays de l'univers est de 34,000, avec un tirage de onze cent millions d'exemplaires. Dans ce tirage on compte, 16,500 journaux rédigés en anglais, 7,600 en allemand, 3,650 en français et 1,600 en langue espagnole.

BERNE. — La *Gazette populaire de l'Oberland* dit, à propos des mendiants, dont les touristes se plaignent d'être sans cesse assaillis, que ce désagrément n'a sa source ni dans la misère de la population, ni dans la négligence des autorités, mais dans la manière inintelligente dont certains étrangers pratiquent la bien faisance. Il serait beaucoup mieux de confier aux pasteurs et aux aubergistes le soin de répandre les aumônes plutôt que de les jeter au hasard dans la première main tendue pour les recevoir.

SCHWYTZ. — Il y a, dans la vallée de la Muotta, un Mathieu de la Drôme qui prophétise la neige pour la fin de ce mois-ci, et annonce que le bétail devra quitter les alpages et se réfugier dans les vallees.

THURGOVIE. — Les écoles de Frauenfeld, ont reçu la visite de onze instituteurs français, conduits par MM. Ungerer, de Quimper, et Bur, de Paris, lesquels ont été chargés par le ministre de l'instruction publique de lui faire rapport, sur les établissements scolaires de Saint-Gall, Frauenfeld et Zurich. Comme les vacances durent encore à Saint-Gall, ces Messieurs ont dû commencer par Frauenfeld ; ils ont paru très-satisfaits de leur visite.

Nouvelles Etrangères.

France.

Il paraît que l'empire est fait. Les journaux impérialistes l'affirment. M. de Cassagnac a embrassé M. Jules Amigues, et l'empire est fait. La réunion de la salle Wagram, au lieu de se passer, comme la réunion du cirque Fernando, en injures et en coups de poing, s'est passée en compliments et en baisers, et l'empire est fait. Ce n'est pas plus difficile que cela !

Peut-être la réunion du 15 août n'a-t-elle été préparée que pour qu'on en clabaude après ; peut-être le désir de faire parler de soi a-t-il plus préoccupé les organisateurs que celui d'une réconciliation difficile, mais on l'a bien préparée. Les bans et arrière-bans étaient à leur poste pour applaudir, avec une frénésie bien sentie... et bien payée, à la grande accolade de M. Jules Amigues et de M. Paul de Cassagnac, et cela suffit pour que les journaux bonapartistes s'écrient : L'empire est fait !

— Le *Spectateur de Langres* annonce que M. Parmentier, curé de Mainay, a été condamné par le tribunal de Chaumont à 200 fr. d'amende et 25 fr. de dommages-intérêts pour avoir insulté, du haut de la chaire, un citoyen de cette commune, à l'occasion du 14 juillet.

Le curé de Nendaz s'en tirera à meilleur marché quoiqu'il se soit rendu coupable du même délit dans son sermon du 13 de ce mois. *(Réd.)*

— C'est bien, dit le sénéchal. Archers, emmenez cet homme et gardez-le à vue.

— Maintenant, continua Bernique, si M. le sénéchal veut interroger les autres complices de Jacquot...

Le magistrat, toujours indécis demanda :

— Qu'en penses-tu, Matifoux ? C'est une grave affaire, une affaire qui ne pourra être jugée que par le parlement de Paris !

— Oui, dit Matifoux, qui comme presque tous les gens de loi, ne demandait que plaies et bosses, devant le parlement ; mais quel honneur pour vous, monsieur le sénéchal, quand on verra de quelle manière nous rendons la justice en Limousin ! M. de Voltaire le racontera devant toute l'Europe, comme il a fait pour le procès des Calas !

— Oui, répliqua le sénéchal ; mais moi je serai destitué ; on gardera le prix de ma charge qui m'a coûté soixante mille francs, et j'aurai pour ennemis mortels non seulement le duc d'Uzerche, mais tous ses parents, oncles, cousins et amis, c'est-à-dire la plus haute et la plus puissante noblesse du royaume... Tout ça demande réflexion, Matifoux !

Il appuya son coude sur le bras du fauteil, son menton sur sa main et réfléchit.

— Eh bien ! dit-il après un long silence, voyons les autres, et si M. le duc est compromis ; ma foi, tant pis pour lui !

Comme il prenait cette résolution courageuse, on entendit tout à coup sonner la trompette devant la grande porte du château.

— Ah ! s'écria Petit-Sou, voilà M. le duc qui arrive !

A cette nouvelle, Ninon pâlit, le sénéchal devint jaune, Matifoux devint vert, moi-même je ressentis quelque effroi.

Rienquivaille seul garda son maintien ordinaire. Quant à Bernique, il me parut fort troublé.

Il se pencha vers moi et me dit :

— Nous sommes dans la souricière. Puis, regardant par la fenêtre :

— Il y a dix ou douze domestiques bien armés, et le sénéchal n'est pas de force à lui tenir tête.

LVI

C'était bien le duc d'Uzerche, en effet.

Il était à cheval, dans le sentier qui descend au pont-levis, à l'entrée du fossé, vêtu de l'uniforme de colonel des gardes-françaises, étincelant d'or et de broderies aux rayons du soleil couchant.

J'entendis sa voix impérieuse et claire qui commandait au trompette :

— Sonnez encore ! Est-ce que ces drôles sont endormis ?

La trompette sonna, mais le portier n'avait garde d'ouvrir, étant avec ses compagnons et Jacquot, prisonnier de la maréchaussée.

Le sénéchal, après avoir hésité quelques minutes et consulté Matifoux, se décida enfin et donna l'ordre à deux archers de descendre, d'ouvrir la grande porte et d'abaisser le pont-levis.

Au même instant, Rienquivaille, à qui les archers ne faisaient plus attention à cause de sa blessure, dit quelques mots à son ami Bernique, et je vis charger ses pistolets en silence. Le gaillard ne doutait de rien. Je crois qu'il aurait livré bataille au diable.

(A suivre.)

Angleterre.

Une dépêche de Londres annonce que la question du tunnel sous la Manche vient d'être tranchée défavorablement par le gouvernement. Selon la vieille routine traditionnelle, les Anglais commencent toujours par faire opposition aux idées nouvelles, mais les partisans du tunnel recommenceront l'agitation à une session prochaine.

Irlande.

Des milliers d'Irlandais venus d'Irlande, d'Angleterre, d'Amérique et d'Ecosse, sont arrvés à Dublin pour assister à l'inauguration de la statue d'O'Connell et à l'ouverture de l'exposition, deux cérémonies qui ont eu lieu hier sous la présidence du maire de Dublin, accompagné de MM. Parnell et Dillon, au milieu du plus grand enthousiasme, mais aussi dans un ordre parfait. Le maire a prononcé un discours dans lequel il a dit que la lutte du peuple irlandais n'est pas encore terminée, mais qu'il faut oublier les tristesses du passé et espérer un avenir glorieux pour l'Irlande quand elle sera redevenue une nation. Après l'inauguration, le cortège patriotique, qui déjà avait parcouru la ville le matin, s'est rendu processionnellement au jardin de la Rotonde pour assister à l'ouverture de l'exposition des produits manufacturiers irlandais, sur laquelle le „parti national" compte beaucoup.

Inutile d'ajouter que, parmi les milliers de drapeaux qui pavoisent les rues de Dublin, les couleurs anglaises brillaient par une absence complète. On n'a heureusement pas eu à faire usage des précautions militaires prises par le gouvernement ; les troupes sont restées consignées.

Italie.

La sécurité publique est loin de faire des progrès. On apprend en même temps qu'un sénateur a été assailli et complètement détroussé par 4 hommes armés en traversant dans la soirée la promenade la plus fréquentée de Naples, — et que, dans l'île de Sardaigne, deux *carabiniers* (gendarmes) ont été attaqués et tués par une bande de plus de 20 brigands.

Autriche-Hongrie.

Après la bombe de Trieste, voici quelque chose de plus tragique encore, et qui prouve l'animosité profonde qui règne entre les différents peuples de l'empire. La scène se passe à Dombowar, village hongrois où 120 ouvriers Croates étaient occupés à la construction d'une route. On fit courir le bruit que ces Croates voulaient mettre le feu au village ; aussitôt les hommes se munissent de triques, d'instruments aratoires et d'armes de guerre. Les ouvriers, qui ne se doutaient de rien, étaient dans leurs baraques ; voyant une foule menaçante, plusieurs cherchent à s'enfuir et sont massacrés ; les autres, bloqués dans les baraques, y sont littéralement enfumés. Le lendemain, on retirait une vingtaine de cadavres ; en outre, dans la campagne et dans les bois, on a trouvé un certain nombre de pauvres diables blessés ou brûlés !

La presse réclame du gouvernement hongrois une satisfaction éclatante.

Egypte.

L'avenir de l'Egypte lorsque la campagne sera terminée.

A ce sujet, la *Gazette nationale*, de Berlin, publie un curieux article dans lequel elle examine ce qu'entend M. Gladstone par la déclaration „ que le rétablissemeut du *statu quo* sur le Nil ne serait pas suffisant. « Il est évident aujourd'hui, dit le journal allemand, que M. Gladstone vise à placer l'Egypte sous le protectorat anglais et qu'il y arrivera de la façon la plus simple. Les Anglais, en effet, ne rétabliront pas gratis „ l'autorité du khédive. " Une fois l'œuvre des troupes anglaises accomplie, ils présenteront un petit compte de 4 à 500 millions de francs à ce malheureux pays en déconfiture, qui ne peut déjà plus aujourd'hui faire face au payement des intérêts usuraires qui l'accablent.

Les Egyptiens ne pourront naturellement jamais rembourser ces frais de guerre et la Grande-Bretagne réclamera alors comme gage quelques points des côtes — Suez, Ismaïlia et Port-Saïd, par exemple — qu'ils auront eu soin d'occuper auparavant, puis ils exigeront qu'un résident anglais à Alexandrie prenne en mains l'administration financière du pays. Qui, en effet, voudra se préoccuper de cette question de l'indemnité de guerre ? Ce n'est certes pas la Conférence. Et qui pourra et voudra se charger de payer cette somme énorme ? Ce n'est à coup sûr pas le sultan ou le khédive, non plus que les puissances européennes qui verseront à l'Angleterre les cinq cents millions, grâce auxquels elle assure actuellement sa domination en Egypte, de même qu'elle a su autrefois établir sa prépondérance sur la route des Indes en achetant les actions du canal de Suez.

FAITS DIVERS.

Une ferme des environs de Trévoux (dans le département de l'Ain, notre voisin) a été, ces jours derniers, le théâtre d'un événement bien extraordinaire.

La récolte de blé a été plantureuse, et le fermier voyait avec joie se dresser dans son champ neuf meules de gerbes dorées.

Dans son contentement, il résolut de célébrer, avec les ouvriers qui l'avaient aidé à moisonner, une petite fête de réjouissance, la *revole*, comme on l'appelle dans les campagnes de cette région.

Le fermier invita donc sa femme à mettre rôtir une oie pour la circonstance ; mais madame qui n'aime pas les réjouissances, refusa net de prêter son concours.

„ Eh bien ! répondit le fermier, nous irons célébrer la *revole* dans un cabaret de Rérieux. "

La fermière, vexée, avertit son mari qu'elle se vengerait ; or sa vengeance a été un véritable acte de folie.

Pendant que son mari banquetait à Rérieux avec les moisonneurs, elle est allée mettre le feu à six des meules de blé, qui ont été complètement consumées. C'est une perte d'environ 3000 fr.

Cette étrange destructrice de son propre bien, ayant cependant conscience qu'elle avait commis un acte coupable, s'est enfuie à Trévoux, chez sa sœur, à laquelle elle a fait confidence de son crime. La gendarmerie, informée, a mis en état d'arrestation l'incendiaire, qui est actuellement détenue à la prison de Trévoux.

— On annonce des épidémies meurtrières de typhus à Stuttgart (Wurtemberg) et de choléra à Varsovie (Pologne).

— Dans la nuit du 11 au 12 août, la ville de Berlin a été le théâtre d'un crime affreux. Une femme nommée Conrad habitait dans une maison de la *Fruchtstrasse* avec ses quatre enfants, dont l'aîné avait huit ans et le cadet un an ; elle vivait séparée de son mari, qui venait cependant la visiter parfois.

Le 12 août, vers 8 h. du matin, le mari vint rendre visite à sa femme ; mais, malgré tous ses appels, il ne put entrer dans l'appartement. Il prit alors une échelle, et, brisant la vitre d'une fenêtre, il pénétra de cette manière dans le logement de sa femme. Il était accompagné de quelques autres habitants de la maison.

Lorsqu'ils entrèrent dans la chambre à coucher, un spectacle horrible se présenta à leurs yeux. La femme Conrad et sa petite fille d'un an, étaient pendues aux gonds de la porte ; quant aux trois autres enfants, on n'en voyait pas de trace. — Enfin, après avoir cherché longtemps quelqu'un eut l'idée d'ouvrir une garde-robe. Cette personne s'évanouit à la vue de ce que cette garde-robe contenait. Les corps sans vie des trois pauvres petits étaient suspendus aux crochets comme des vêtements.

La police prévenue commença aussitôt une enquête. Conrad fut interrogé le premier ; il avoua avoir visité sa femme la veille, mais ses réponses trahirent bientôt tant d'embarras et furent remplies de tant de contradictions, qu'il fut arrêté. Dans sa prison, il a été examiné par un médecin, qui a constaté sur son corps de nombreuses ecchymoses et des traces d'égratignures. Sa femme et ses enfants se seront sans doute défendus autant qu'ils auront pu.

Conrad a fini par avouer son exécrable forfait. Le châtiment qui l'attend n'est pas douteux.

Dernières nouvelles.

Londres 21 août. — Tous les journaux approuvent l'occupation militaire du canal de Suez.

Le *Daily News* exprime l'opinion qu'Arabi pacha tentera de résister dans les positions actuelles.

Aujourd'hui 22 août se réunit à Lucerne la commission du Conseil national chargée du projet de loi fédérale sur les droits politiques des citoyens.

— On écrit de Zurich que le candidat du parti libéral conservateur pour le remplacement de M. Zollinger au Conseil d'Etat, est M. le colonel Meister. Le candidat radical est M. l'ingénieur Spiller.

— Le lieutenant-colonel du génie Fix, professeur à l'école militaire, le commandant Patry, attaché à l'ambassade française à Berne, le capitaine du génie Sever, attaché à l'état major spécial du ministère de la guerre, assisteront aux manœuvres de la sixième division.

Nous recevons à la dernière heure le communiqué suivant :

Le Comité de la Société des officiers du Valais ayant reçu de la Société des officiers de Genève une circulaire invitant les officiers valaisans à prendre part à leur fête, en a fait parvenir un exemplaire à chacun de ses membres.

C'était ainsi inviter à son tour, MM. les officiers à répondre à l'appel de nos chers confédérés de Genève.

Toute autre convocation a paru inutile au Comité de la Société valaisanne.

Monthey, 21 août 1882.

Le Comité.

ANNONCES.

LA CENTRALE

Compagnie d'assurance à primes fixes contre l'incendie.

Capital social: Dix millions de francs.

Autorisée par arrêté du Gouvernement du Valais en Juin 1864

SIÉGE SOCIAL : PARIS 108 RUE RICHELIEU.

Direction générale pour la Suisse française

Marc Mehling 4, Corraterie Genève,

Agence générale pour le Valais :

Nantermod Aug., à Sion.

Sous agences :

MM. Bioley Benjamin, nég. Martigny-Bourg.
Delacoste Edmond, géomètre, Monthey.
Cornut Victor, nég. Vouvry.
Carrupt Julien, instituteur, à Chamoson.
Georgy, chef de gare, Sierre. 6-6

Pour être rapidement servis d'employés et de domestiques et pour avoir de bonnes places surtout pour les servantes

ADRESSEZ-VOUS

au bureau de placemant de B. Bioley à Martigny-Bourg ou aux sous-agences à Sion, Martigny-Ville, Monthey, Bagnes et Trient.

GRAND CHOIX DE FROMAGES

Gras de montagne	fr. 1,30 le kilog.
„ vieux	„ 1,40 „ „
„ „ à râper	fr. 1,60 et 2,— „ „
„ Emmenthal,	„ 1,30 et 1,40 „ „
Maigre (pièce de 20 à 35 kil.)	0,74 „ „
„ Vieux, salé	0,80 et 0,90 „ „

0-2-2 Claude TROSSET, Monthey 2-

A VENDRE.

A MARTIGNY-VILLE

Une maison agréablement située, nouvellement réparée, comprenant trois chambres, cuisine, salle à meubles de campagne, galetas, cave voutée, grange, écurie et remise ainsi que deux jardins et places adjacents. S'adresser à Jos. MÉTRAL, fils, distillateur à Martigny.

90—?1

AVIS AUX CHASSEURS

A vendre un bon chien d'arrêt dressé, race épagneule, âgé de cinq ans, rapportant bien et chassant parfaitement au marais. — S'adresser à M. Alph. BONVIN, à Sion. 89-3-3

On cherche à remettre un établissement (débit de vin) avec guérite et distillerie ; plus le mobilier, vases de cave, verrerie, batterie de cuisine, etc. — S'adresser à l'imprimerie. 88-3-2

A LOUER

A la gare, maison Zoni, un appartement au premier étage, composé de deux chambres, cabinet et cuisine. — S'adresser à l'imprimerie. 82-3-3

PRESSOIRS AMÉRICAINS

Nouveau système différentiel

PERFECTIONNÉS.

Venant d'être nommé agent dépositaire, pour districts d'Aigle et Vevey, et le Valais, d'un nouveau système de pressoirs **incomparable** par ses avantages, et laissant loin derrière lui, tous les autres genres ; j'avise en conséquence les propriétaires intentionnés à se munir de pressoirs pour cette campagne, que nous livrerons nos pressoirs tous montés, avec bassin en fer, en bois, et sur roues ; ou seulement nos vis munies de leurs appareils ; soit en dix Nos de 60 à 150 millimètres.

Nos prix sont très modérés et notre nouveau système d'une très grande solidité **garantie.**

Tous nos appareils seront incessament en vue et pour tous renseignements, conditions etc., on peut s'adresser dès ce jour au représentant soussigné qui s'empressera de les communiquer, soit par correspondance, soi à vue. (Tous nos appareils seront livrés 15 jours après la commande.)

Ollon (Vaud.) J. G. GAUD, fils, agent.

CAFÉ DE FIGUES

Extrait de café (Essence) recommande la Fabrique de Chicorée

Oppliger-Geiser, à Langenthal. (H3281Q-3

Société suisse d'assurance contre la grêle.

A ZURICH.

Fondée en 1880 sur la mutualité

Reconnue d'utilité publique par le Gouverement du Valais.

Assurances avantageuses de tous les produits du sol. — Tarif pour la vigne : 3 ½ — 4 0/0 de la somme assurée.

(H6224X) L. BIOLEY, agent, à MASSONGEX.

Représentant à Martigny : B. BIOLEY, nég. 2—2

Ce ***Bitter ferrugineux*** est recommandé en Suisse par les principaux docteurs et agit avec efficacité pour combattre l'***anémie*** les ***digestions difficiles*** et la ***faiblesse du système nerveux***. Prix de la bouteille avec mode d'emploi fr. 2 50.

Dans un emploi régulier une bouteille suffit pour deux à cinq semaines, suivant la constitution.

Dépôts : dans la plupart des pharmacies en Suisse, à Sion : PHARMACIE de QUAY. 37 ??-2

Encaustique suisse

(CIRAGE POUR PARQUETS)

et paille de fer de

Mercanton et Rumpf à Montreux.

Dépôt chez M. HENRI RIBORDY, rue du Grand-Pont, à Sion. 49-9-9

RESTAURANT

de la Gare

Le dimanche 27 Août

JEU DE QUILLES

DIVERS BEAUX PRIX.

A louer

Un magasin, rue du Grand-Pont. — S'adresser à Jn-Louis Arlettaz négociant à Sion.

VASES DE CAVE

A vendre trois vases de cave, un ovale, deux ronds, bien avinés et en parfait état. Contenance 8634, 8130, 3150 litres. — S'adresser rue du Centre, *Aigle*, *Samuel Hugonnei.* (H5932X) 4-4

A vendre

Un moulin à poudre d'os avec concasseur tout en fer et acier et avec deux pierres de Champagne. Bonne occasion pour meuniers ou agriculteurs. Très bon succès, 5 à 6 forces de chevaux nécessaires. — S'adresser sous chiffre B. K. 4536 à l'agence de publicité ORELL FUSSLI ET Cie A BERNE. 83-3-3

SION. — IMPRIMERIE JOS. BEEGER.